

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20210309-12	<u>Séance du 09 mars 2021 à 18h30</u>
	L'an deux-mille-vingt-et-un du mois de mars le neuf le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA	Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 mars 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 02 mars 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<u>Etaient présents ()</u>	
<u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : MODULES SPORTIFS DE PLEIN AIR - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'implantation de trois modules sportifs en complément de ceux déjà installés au parc de la Panse.

Les modules sportifs proposés sont adaptés pour la pratique sportive de tous et sous une forme de partage de l'activité, et sont spécifiés accessibles aux personnes en situation de handicap.

Une subvention peut être sollicité au Département du Doubs, dans le cadre de la démarche « Partageons nos sports » par les contrats P@C.

L'opération se monte à 15 542.00 € H.T. soit 18 650.40 € T.T.C décomposé comme suit :

- Fourniture de 3 modules, 3 plaques et 2 panneaux signalétiques 14 262.00 € H.T.
- Montage et installation 1 280.00 € H.T.

Cette opération répondant à tous les critères d'éligibilité, les fournitures seraient prises en charge à 100% par le Département.

Le plan de financement est le suivant :

Co-financeurs	Dépenses subventionnables en € HT	Subventions escomptées	%
			Sur total H.T.
DEPARTEMENT 25 P@C25 Axe 3 Volet A	14 262.00	14 262.00	100%
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES		14 262.00	100%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT		4 388.40	
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.		18 650.40	

La Commission Environnement – Cadre de vie – Forêt, réunie 22 Février 2021, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**

- sollicite l'aide financière du Département du Doubs,
- s'engage à inscrire au BP 2021 les crédits nécessaires à l'opération,
- s'engage à prendre en charge le financement de l'organisme cité qui ne répondrait pas à hauteur de la subvention prévue et demandée,
- s'engage à réaliser les travaux dans les 2 ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant l'intervention des décisions attributives de subventions,
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tous documents à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 09 mars 2021

**Le Maire,
Daniel BUCHWALDER**

PROJET